



ÉCOLE DU PARCHEMIN

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école du Parchemin tenue le mercredi 10 février, à 19 h, en vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

Madame Chrystine Archambault	Employée de soutien
Madame Sylvie Blais	Présidente
Monsieur Jérémie Chevalier	Parent
Madame Gwendoline Coquet	Représentante de l'OPP
Madame Katie Gagnon	Enseignante
Madame Josée-Anne Larose	Enseignante
Monsieur Jocelyn Provençal	Enseignant
Monsieur Sébastien Raïche	Parent
Madame Carole Rock	Employée de soutien
Madame Cindy Villeneuve-Asselin	Parent

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Nathalie Chenette	Directrice
Madame Diane Morneau	Membre de la communauté

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sylvie Blais fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 h 04.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 FEVRIER 2021

Il est proposé par Carole Rock, secondé par Katie Gagnon, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant au varia le point 8.1 COVID.

CÉ-20-21-16 La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 16 DECEMBRE 2020

Il est proposé par Carole Rock, secondé par Jocelyn Provençal, d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 16 décembre dernier tel que rédigé.

CÉ-20-21-17 La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES RELATIVES AU PROCES-VERBAL DU 16 DECEMBRE 2020

Au point 6.1.1 de ce procès-verbal, Conférence aux parents, Nathalie Chenette devait s'informer à l'organisme « Aider son enfant » pour savoir s'il était possible d'obtenir des statistiques entre autres sur le nombre d'inscriptions et de visionnements. La réponse est oui ; en décembre, seulement 16 personnes auraient créé leur compte. Une relance sera faite dans les prochaines semaines.

En suivi au point 6.5 Débarcadère et rue Henriette, madame Morneau nous informe que sur la rue Henriette entre les rues Albani et Jeanne-Déchar, il y aura sous peu une interdiction de stationner sur l'un des deux côtés de la rue. Le comité d'urbanisation consultera les directions des deux écoles de Carignan quant à la sécurité autour des écoles et, dans les prochains mois, il y aura une consultation publique pour la rue Henriette.

5. PAROLE AU PUBLIC

Rien à signaler.

6. ÉTUDE DES DOSSIERS

6.1 DÉCISION

6.1.1 Élection Présidence du CÉ

Puisque Sylvie Blais a obtenu un poste dans une école du Centre de services scolaire des Patriotes, elle ne peut plus occuper le poste de présidente du CÉ, cependant elle peut demeurer simple membre.

Jérémie Chevalier se propose comme président. Il est le seul. Il n'y aura pas d'élection pour ce poste. En devenant président, il libère le poste de vice-président. Gwendoline Coquet se propose comme vice-présidente. Elle est la seule à se présenter. Il n'y aura donc pas d'élections.

Les membres du CÉ remercient Sylvie Blais pour ses nombreuses années à la présidence.

Il est proposé par Carole Rock, secondé par Katie Gagnon, d'approuver les choix du président et de la vice-présidente.

CÉ-20-21-18 La proposition est approuvée à l'unanimité.

6.1.2 Approuver la grille-matière 2021-2022

Nathalie présente la grille-matières aux membres et leur explique les légers changements qui s'appliquent au 2^e cycle, soit l'ajout de 45 minutes en français et la diminution de 45 minutes en mathématiques.

Il est proposé par Cindy Villeneuve-Asselin, secondé par Gwendoline Coquet, d'approuver la grille-matières pour l'année 2021-2022.

CÉ-20-21-19 La proposition est approuvée à l'unanimité.

6.1.3 Approuver la grille-horaire 2021-2022

La grille-horaire est en fait l'horaire de l'école, soit principalement l'heure du début des classes et l'heure de la fin des classes. L'école n'a pas de pouvoir pour modifier ces heures. Aucun changement n'est apporté à la grille-horaire par rapport à l'année dernière.

Il est proposé par Sylvie Blais, secondé par Carole Rock, d'approuver la grille-horaire pour l'année 2021-2022.

CÉ-20-21-20 La proposition est approuvée à l'unanimité.

6.1.4 Approuver le service de traiteur pour 2021-2022

Ce point sera reporté à la prochaine rencontre puisque nous n'avons pas reçu l'offre de services de notre traiteur actuel « Les Petits Chefs » pour la prochaine année scolaire.

6.1.5 Approuver l'album de finissants

Une soumission a été demandée auprès de Imprimerie M.S., même imprimeur que l'an dernier, pour la production de l'album de finissants. Le prix revient à 14,60 \$ par élève.

Il est proposé par Sylvie Blais, secondé par Gwendoline Coquet, d'approuver le choix de l'imprimeur pour l'album de finissants.

CÉ-20-21-21 La proposition est approuvée à l'unanimité.

6.1.6 Adopter les mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements

Les règles budgétaires de l'année scolaire 2020-2021 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2020-2021 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation.

La directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En raison des circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne porte que sur les mesures protégées suivantes :

Voici l'explication des montants reçus :

- Mesure 15012, Aide alimentaire : 2 435 \$. Ce montant devrait être principalement utilisé pour aider certaines familles dans le besoin ou des élèves qui n'auraient pas de collation par exemple.
- Mesure 15103, Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires : 3 882 \$. Ce montant représente 66 % de l'achat de livres pour la bibliothèque, ce qui signifie que pour chaque montant que l'école défraie à cet effet, une part de 66 % est ajoutée jusqu'à un maximum de 3 882 \$. Tout le montant sera utilisé.
- Mesure 15104, Acquisition de livres de littérature jeunesse et documentaires pour le préscolaire et le 1^{er} cycle : 256 \$.
- Mesure 15186, Sorties scolaires en milieu scolaire : 8 255 \$, soit 29 \$ par élève. Exceptionnellement cette année, puisqu'il ne peut y avoir de sorties, cette mesure pourra s'appliquer pour des activités en visioconférence.
- Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien Raiche il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

CÉ-20-21-22 La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.1.7 Aide financière d'urgence – COVID-19

Le député de Chambly, M. Jean-François Roberge a remis une somme totale de 20 000 \$ aux écoles de Chambly et Carignan, ce qui représente un montant de 850 \$ pour notre école. Ce montant doit servir pour souligner l'engagement des élèves et du personnel. Il pourrait être utilisé pour offrir, par exemple, un spectacle virtuel, acheter du matériel ou autre. Quelques suggestions ont été proposées par les membres du CÉ. Ce dernier mandate Nathalie Chenette d'aller en consultation auprès des membres du personnel pour obtenir des suggestions quant à l'utilisation de ce montant.

6.2 DISCUSSION ET CONSULTATION

6.2.1 Capsules de formation 3 et 4

Les membres ont regardé les capsules chacun chez soi. Nathalie Chenette a envoyé par courriel le guide d'accompagnement dont il est question dans l'une des capsules.

6.2.2 Règlement sur les règles de fonctionnement du CA

Les règles de fonctionnement du CA ressemblent à celles des CÉ. Le CÉ n'a pas d'avis à donner à cet effet.

6.2.3 Planification de la consultation auprès des élèves

Avec la nouvelle loi, les CÉ doivent consulter les élèves une fois par année. Mme Chenette précise que la préparation de la consultation peut être déléguée. Elle propose que les membres de l'OPP s'occupent de celle-ci.

Il est proposé par Sébastien Raïche, secondé par Jocelyn Provençal, d'approuver que le CÉ prépare le sondage, et que par la suite Nathalie Chenette fasse la consultation auprès des élèves.

CÉ-20-21-23 La proposition est approuvée à l'unanimité.

6.3 INFORMATION

6.3.1 Présentation du plan d'action

Le plan d'action découle du projet éducatif. Nathalie Chenette le présente en expliquant ce qui a été réalisé, repoussé ou ce qui est à venir. Il en ressort entre autres que l'enseignement explicite et la rétroaction sont des actions gagnantes et motivantes pour les élèves. Gwendoline Coquet suggère que tous les enseignants inscrivent des commentaires dans le bulletin car les parents y attachent plus d'importance qu'aux notes. Le plan d'action sera déposé sous peu sur le site web de l'école.

6.3.2 Semaine du personnel

Bien que des semaines différentes sont officiellement considérées pour souligner le travail des enseignants, personnel du service de garde ou autre personnel de soutien ou professionnel, Nathalie Chenette préfère souligner le travail de tous les membres du personnel durant la même semaine. La semaine qu'elle a choisie est celle du 22 février 2021. De belles surprises attendent le personnel durant cette semaine.

6.3.3 Dépistage visuel au préscolaire

Le dépistage de la vue auprès des élèves du préscolaire sera fait le 19 mars prochain via le programme « L'école de la vue », car bien que la date limite pour faire la demande pour cette année était dépassée, il restait de la place pour inscrire notre école.

6.3.4 Tutorat

Ce programme annoncé par le ministre Roberge a pour but d'aider les élèves qui en ont le plus besoin. Le Tutorat doit être offert en dehors des heures de classes. Notre école a reçu une somme de 1 650 \$ pour ce projet. En cohérence avec le projet éducatif, La priorité sera donnée aux élèves du 1^{er} cycle.

6.3.5 Débarcadère des parents

Une partie du débarcadère cause problème au niveau de la sécurité aux moments où il y a le plus de circulation, soit entre 8 h et 8 h 10 et à 15 h 25. Un représentant du CSSP est venu constater les faits et analyser la situation. Il proposera des solutions et contactera la ville de Carignan pour les informer et obtenir leur collaboration pour apporter les améliorations nécessaires puisque la rue du débarcadère appartient à la ville de Carignan.

7. PAROLE À L'OPP

Gwendoline Coquet nous informe que l'OPP s'occupera d'installer des décorations pour Pâques. De plus, vers la fin mars ou en avril, les arbres fruitiers, dans la section Permaculture seront entretenus et des boutures de ceux-ci seront plantés dans cette même section.

8. VARIA

8.1 COVID

Une classe de 1^{re} année a été fermée ce matin et les élèves seront de retour le 23 février prochain. Deux classes étaient déjà fermées, mais seront de retour ce vendredi. Bien que les cas confirmés n'aient pas été en contact entre eux (à moins d'être dans la même famille), l'école est maintenant considérée en éclosion.

9. PROCHAINE RENCONTRE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La prochaine rencontre aura lieu le 14 avril à 19 h en vidéoconférence. À 20 h 54, il est proposé par Sylvie Blais, secondé par Josée-Anne Larose, de lever la présente séance.

CÉ-20-21-24

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Jérémie Chevalier, président

Nathalie Chenette, Directrice

Date